



Chaussures neuves abimées par le cordonnier

Par **elin38**, le **16/05/2008** à **20:23**

Bonjour, je souhaiterais vous demander quels sont mes droits en tant que consommatrice, lorsque j'ai déposé des chaussures neuves de 3 semaines au cordonnier ce matin, pour réparer une petite usure qui commençait à la semelle gauche (au niveau de la pointe des pieds), et que mes chaussures me sont rendues abimées, avec des marques profondes longilignes faites apparemment par l'étau qui a servi à maintenir mes chaussures en place pendant la réparation. Ces marques sont très visibles, sur le dessus des 2 chaussures, au niveau de la pointe des pieds. J'ai immédiatement réagi en découvrant l'état de mes chaussures, mais le cordonnier m'a soutenu que les marques y étaient lorsque j'ai déposé les chaussures ce matin, ce qui est totalement faux. Il sera impossible d'effacer ces marques sur le cuir vue la profondeur et la longueur des marques. Le responsable n'étant pas là j'ai refusé de payer, et lui ai laissé mes chaussures jusqu'à demain. Cependant il me demande 16 euros pour ce travail et pour avoir changé les talonnettes (dont une n'était même pas enfoncée dans le talon, il y avait un espace de 2 mm entre talon et talonnette!); Je lui ai dit que je voulais qu'il me rembourse ma paire de chaussures. Je dois y retourner demain, j'ai le ticket de caisse concernant l'achat de mes chaussures (27 euros 90), datant du 24 avril dernier. Ai-je le droit de me faire rembourser de manière à racheter la même paire? Dois-je payer les 16 euros malgré tout? Un grand merci pour vos réponses et votre aide! Bien cordialement Eline

Par **novice43**, le **02/06/2008** à **20:52**

bonjour, Votre problème est il réglé ? cordialement